

**RÉFORMES DE VÉHICULES DÉDIÉS AUX TRANSPORTS
URBAINS ET DONATION AU SDIS 42**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que Saint-Etienne Métropole doit assurer l'entretien de son patrimoine dédié à l'exercice de sa compétence de Transport Urbain de Voyageurs / Réseau STAS,

CONSIDERANT que dans le cadre de la gestion de son parc de véhicules dédiés aux transports urbains, constitué d'une part par les bus, tramway et trolleybus et, d'autre part par les véhicules de service (voiture, fourgon, camion porteurs, manutention, ...), Saint-Etienne Métropole effectue régulièrement des opérations de réforme,

CONSIDERANT que cette réforme permet la sortie des véhicules du parc confié contractuellement au délégataire et leur mise au rebut effective,

CONSIDERANT la demande du SDIS 42 à pouvoir disposer de véhicules réformés à des fins d'exercices et entraînements des sapeurs-pompiers,

DECIDE

ARTICLE 1

La réforme de véhicules mis à disposition de la STAS pour l'exploitation du réseau et, qui compte tenu de leur ancienneté et de leur état de vétusté, n'ont aucune valeur commerciale et sont hors de service.

ARTICLE 2

Le retrait de l'inventaire du budget Transport et Mobilité est acté concernant les véhicules listés ci-dessous.

RECU EN PREFECTURE

Le 20 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230912-C20230092810

Date de mise en ligne : 20 septembre 2023

VEHICULES PROPOSES EN DONATION AUX POMPIERS

Type	N° de Parc	Immatriculation	Date de mise en service	Km	Cause
AGORA S3	283	8075 YZ 42	18/07/2003	665 214	Chassis HS-corrosion
AGORA S3	284	8078 YZ 42	18/07/2003	657 456	Chassis HS-corrosion
AGORA S3	289	8040 YZ 42	18/07/2003	630 820	Chassis HS-corrosion
CITARO E2	303	3300 XZ 42	17/02/2000	747 796	Moteur HS
CITARO E2	312	3021 YA 42	07/04/2000	748 200	Chassis HS-corrosion
Clio 2	92	1646 ZY 42	24/01/2006	232 005	Véhicules en fin de vie Kilométrage important et refus au contrôle technique
Clio 2	93	8589 ZZ 42	20/10/2006	233 074	Véhicules en fin de vie Kilométrage important et refus au contrôle technique
Clio 3	98	297 AEL 42	14/02/2008	284 303	Véhicules en fin de vie Kilométrage important et refus au contrôle technique
Clio 3	47	622 AGY 42	29/10/2008	282 196	Véhicules en fin de vie Kilométrage important et refus au contrôle technique
Kangoo	67	349 YG 42	20/02/2001	228 251	Véhicules en fin de vie Kilométrage important et refus au contrôle technique
Kangoo	87	7968 ZL 42	07/03/2005	247 543	Véhicules en fin de vie Kilométrage important et refus au contrôle technique
Kangoo	84	1318 YM 42	08/01/2003	234 518	Véhicules en fin de vie Kilométrage important et refus au contrôle technique

ARTICLE 3

La signature par le Président de Saint-Etienne Métropole ou par son représentant dûment habilité, de la convention cadre de mise à disposition de véhicules à l'usage de formation secours routiers, autorisant le don au SDIS42 des véhicules listés dans la présente décision

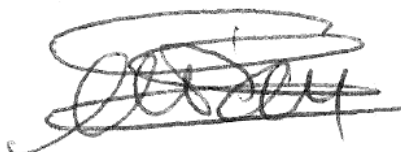
ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 20/09/2023
Le Président,



Gaël PERDRIAU